

L'EQUITATION APRES LA POSE D'UNE PROTHESE TOTALE DE HANCHE : C'EST POSSIBLE, VOIRE MEME CONSEILLE !

La Commission médicale souhaite sensibiliser les cavaliers concernant les impacts de certaines pathologies orthopédiques sur la pratique de l'équitation.

Par exemple, la pose d'une prothèse totale de hanche (PTH) ne constitue pas nécessairement une contre indication à la pratique de l'équitation. Au contraire, monter à cheval après une telle opération permet une bonne rééducation.

A ce titre, Jean MEYBLUM, interne en chirurgie et intervenant récurrent de la Commission médicale a recueilli l'avis d'un chirurgien et celui d'un cavalier.

L'avis du chirurgien



Jean MEYBLUM : Docteur Pomme JOUFFROY, vous êtes chef du service orthopédie de l'hôpital Saint Joseph à Paris. Pouvez-vous nous présenter votre activité ainsi que vos domaines de prédilection ?



Docteur JOUFFROY : Mon service a une activité polyvalente et regroupe les trois branches de la chirurgie orthopédique que sont les pathologies du membre supérieur, celle du membre inférieur et la chirurgie rachidienne, tant sur le versant chirurgie programmée que traumatologique. Mon domaine de prédilection reste la chirurgie de la hanche et du bassin.



Jean MEYBLUM : Vous avez opéré des cavaliers, pour quelles pathologies ?



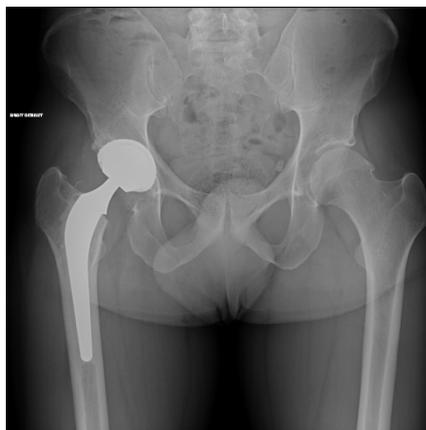
Docteur JOUFFROY : La traumatologie en équitation porte principalement sur les fractures de la cheville, de l'épaule, de la clavicule, du bassin ou de la hanche. Au niveau de la hanche il existe deux types de pathologies. D'une part, l'arthrose de hanche, qui à un stade évolué conduit à la mise en place d'une prothèse totale de hanche. D'autre part, les fractures du col du fémur, qui selon l'importance du déplacement, peuvent être fixées en place (ostéosynthèse) ou conduisent à la pose d'une prothèse totale de hanche. J'ai même eu l'occasion de réaliser une reprise de prothèse de hanche chez un cavalier qui avait usé sa prothèse afin de lui permettre de remonter à cheval.



Jean MEYBLUM : Quelles précautions le cavalier doit-il prendre après la pose d'une prothèse totale de hanche ?



Docteur JOUFFROY : Il est conseillé d'attendre 45 jours après l'opération avant de remonter à cheval, le temps de permettre la cicatrisation des tissus et la reprise de la musculature. Ensuite, il faut reprendre l'équitation avec un cheval sûr et dressé. Il n'est pas question de déburrer un jeune cheval ! Enfin, les risques ne sont pas tant liés au fait d'être à cheval – qui permet au contraire de poursuivre la rééducation – mais à la montée et la descente de cheval. Il faut donc prévoir un montoir afin d'éviter tout risque de luxation, et choisir un cheval qui ne bouge pas au montoir.



L'avis du cavalier



Jean MEYBLUM : Nicolas COMMENGE, vous êtes cavalier professionnel et vous êtes toujours en activité malgré la pose d'une prothèse totale de hanche ?



Nicolas COMMENGE : A la suite d'une chute de cheval, j'ai subi une fracture du col du fémur, qui a été réduit et ostéosynthésé par vis. Quelques mois plus tard le fémur a nécrosé et j'ai dû me faire poser une prothèse totale de hanche. Très rapidement, j'ai repris l'équitation progressivement et de façon sécurisée. Après quelques semaines j'avais retrouvé toutes mes capacités physiques et aujourd'hui je pratique à nouveau l'équitation à haut niveau.



Jean MEYBLUM : Pouvez-vous préciser les précautions que vous avez prises pour monter à cheval après l'opération ?



Nicolas COMMENGE : Il faut faire attention à ne pas tomber. Ce n'est pas toujours sûr à 100% avec les chevaux mais la musculature se refait rapidement et sécurise l'articulation.



Jean MEYBLUM : Que diriez-vous aux cavaliers qui hésiteraient à se faire poser une prothèse totale de hanche ?



Nicolas COMMENGE : Allez-y sans hésiter ! Quand on sait à quel point on souffre avant la prothèse et à quel point on revit après !

